

# MUNICIPALES 2008

# Marc Vuillemot adoubé par le PS

**POLITIQUE** Le conseil fédéral a décidé avant-hier soir de dissoudre la section Jean-Jaurès

**Q**UARANTE-ET-UNE voix pour, treize contre. Moins de six mois après l'exclusion de Patrick Martinet du Parti socialiste, les instances départementales ont décidé à une large majorité, avant-hier soir, de dissoudre la section seynoise Jean-Jaurès, la plus importante du Var avec environ 240 militants. Dans la foulée, elles ont proposé que Marc Vuillemot soit investi, sans vote des militants, aux élections municipales (unanimité avec quelques abstentions), et Martial Leroy aux cantonales.

## Dix heures d'auditions

« Personne n'a défendu le fonctionnement de cette section, affirme Robert Alfonsi, premier secrétaire fédéral. Ceux qui ne souhaitaient pas la dissolution avaient plaidé pour une sanction, telle que la mise sous tutelle. »

Ce vote est l'aboutissement d'une procédure lancée il y a un mois et demi, avec la constitution d'une « commission d'enquête départementale », qui a entendu « durant dix heures » tous les militants et élus impliqués dans ce dossier. La décision « va être suivie par le conseil national », ne doute pas Robert Alfonsi. Le national doit aussi se prononcer samedi sur l'investiture de Marc Vuille-



La commission nationale doit entériner samedi l'investiture du conseiller municipal Marc Vuillemot, qui a «réussi à faire une large union» selon Robert Alfonsi (au premier plan). (Photo doc Dominique Leriche)

mot, qui se satisfait de son score « d'environ 99 % ». « Ça clarifie les choses », estime le conseiller municipal, président des élus socialistes de la Gauche unie et secrétaire de la section Var-ouest du PS (environ 80 adhérents). Et arrive comme une reconnaissance du travail mené depuis de longs mois en partenariat

avec les autres partis de gauche et les écologistes. « Marc Vuillemot a réussi à faire une large union », confirme le patron de la fédération varoise. Le secrétaire de la section Jean-Jaurès, Claude Iconomou, hier en déplacement à Paris, a déclaré attendre que la fédération l'informe officiellement de sa déci-

sion de dissoudre la section. Il avait été élu par les militants il y a quelques jours seulement (*Var-matin* du 5 décembre), pour succéder à Patrick Martinet, exclu du Parti socialiste fin mai pour avoir maintenu sa candidature aux législatives face au candidat investi.

ANNE TEZIER

## PLU : plus que deux jours pour les recours

Les Seynois qui s'estiment « victimes de la nouvelle politique urbaine » ont jusqu'au 15 décembre pour faire un recours contre le Plan local d'urbanisme (PLU) révisé, en saisissant le préfet du Var ou le maire par courrier recommandé. Selon Marc Vuillemot, président des élus socialistes de la Gauche unie, candidat aux élections municipales, « il y a bien des choses à dire » sur ce document de référence qui va guider la politique d'aménagement du territoire communal.

« Dans les quartiers des Mouissèques, de La Rouve, du sud et de l'ouest du Fort Napoléon (...) devenues urbanisables suivant les critères de zonage UA (densités de constructibilité extrêmes), aucun nouvel emplacement n'a été réservé pour des équipements publics, écoles, lieux de vie ou stationnements. (...) »

« Au centre ancien, poursuit l'élus socialiste, dont la périphérie va pareillement connaître un formidable accroissement de population, comme à Chateaubanne et dans les quartiers Nord de Berthe au Gai Versant, on

ne relève pas plus d'anticipation des besoins publics. Le risque de véritables cités-dortoirs se dessine, alors même qu'on le dénonçait pour nos grands ensembles d'habitat social. »

Il soutient par ailleurs qu'à Saint-Elme, « les recommandations du commissaire enquêteur de ne pas traiter en zonage UA sans prescriptions spécifiques le petit village de pêcheurs n'ont aucunement été prises en compte ». Et dans la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de Balaguier aux Sablettes, « les documents graphiques du PLU n'ont pas été mis à jour près d'un an après l'arrêt du préfet du Var en date du 27 décembre 2006, et des sites désormais classés UCA demeurent labellisés UBa ».

Enfin, Marc Vuillemot se demande « quelle sera la valeur juridique des schémas globaux d'aménagement, tant du terrain des CNIM de Balaguier que du site du Crouton, qui ont fait l'objet d'avis défavorables de l'Architecte des Bâti-ments de France ».